

Conseil municipal du 11 avril 2013

Présents : Mesdames Sépafredo, Arnoult, Doumot, Coste.

Messieurs Réveillère, Boucher, Brémand, Rousaud, Reste, Eard - Excusés : Francis Cndat.

Isabelle Mayer ayant donné pouvoir à Claire Doumot
Chérique Carrière ayant donné pouvoir à Christian Boucher
Yvon Queinnee ayant donné pouvoir à Nicole Arnoult
Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Claire Doumot

La séance est ouverte à 21^h06

I - Approbation de la convention d'accompagnement technique du projet "La Pigeonnière" et désignation des référents.

On Réveillère informe l'assemblée qu'en particulier a mis en vente un terrain constructible de près de 3000 m² au centre du village et qu'un promoteur souhaite présenter le projet de construction.

Il propose que le SIVU propose un accompagnement sur les aspects techniques. Pour cela, il faut passer une convention de partenariat à titre gratuit. Celle-ci prévoit la désignation de élus référents.

L'assemblée accepte à l'unanimité la signature de cette convention.

Sont acceptés à l'unanimité les élus référents suivants :
- Yvon Queinnee, Frédéric Reste, Nicole Sépafredo, Gérard Rousaud, Joseph Réveillère.

II Dissolution du SIVU EIMSET - décision portant adoption des modalités de répartition de l'actif et des passifs SIVU Auzelle et remplace la délibération 2018-31

La délibération n'a pas été acceptée la délibération 2018-31. Il convient de voter une nouvelle délibération fixant un inventaire de l'actif et du passif avec l'attribution de chaque élément entre les communes d'Auzelle, Escalpeurs et la Bize.

Pour Auzelle, sont attribués : une flèche à bec et une chaîne HIFI.

Approuvé à l'unanimité.

III

Travaux d'urbanisme relatifs à la poursuite de l'aménagement de trottoir le long de la RD94.

M. Bouchier rappelle que la commune a pour projet de'aménager les trottoirs le long de la RD94 (côté Stefermaine) une partie a déjà été réalisée. Il s'agit maintenant de poursuivre l'urbanisme du trottoir.

Il convient pour cela de signer une convention tripartite entre le Sicoval, le Département et la commune.

Montant minimal : 48 500 € HT.

Accepté à l'unanimité.

IV

Nm exercice du droit de préemption sur la parcelle A78

Achuellement le Maire peut exercer ce droit jusqu'à une valeur de 500 000 €.

La valeur de la parcelle A78 était de 560 000 €.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'exercice de ce droit ou non.

A l'unanimité renoncement au droit de préemption.

V

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2018 de la Caisse des écoles.

En 2018, le conseil municipal avait décidé la dissolution du budget de la caisse des écoles.

Suite à cette dissolution, il est demandé au conseil municipal de valider le compte de gestion de l'exercice 2018 - Ce compte de gestion devra être validé sous peine de matérialisation sur les exercices 2019 et 2020 pour que la caisse des écoles soit clôturée définitivement.

Approuvé à l'unanimité.

VI

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de acheter un tracteur pour le service technique.

Il est proposé de demander une subvention sur la base d'un devis pour un montant maximum de : 42 756,98 €

Accepté à l'unanimité.

VII

Approbation des motions de hausse et de rappel à l'ordre

M. le Maire expose à l'assemblée que le paquet proposé de recours par le biais de conventions à des mesures

alternatives aux poursuites pénales lors d'infractions commises sur le territoire de la commune -
Par ces conventions, la commune s'engage à mettre en œuvre conjointement avec le Parquet du Tribunal de Grande Instance de Toulouse soit un dispositif de haute action, soit un dispositif de rappel à l'ordre -
Approuvé à l'unanimité -

VIII Juries d'assise

Ce point est reporté en raison de problèmes éditoriaux pour la mise à jour de la liste électorale.

IX Validation du certificat administratif portant sur la régularisation des subventions relatives aux locaux sportifs et aux ateliers municipaux -
La commune doit demander à son comptable assignataire de procéder à des régularisations concernant les subventions transférées relatives aux locaux sportifs et aux ateliers municipaux -
Le conseil valide le certificat à l'unanimité.

X Questions diverses

• Nicole Anoult expose quelques éléments du dernier Conseil de Communauté :

- les déchets : - l'eau - - la fibre - -

Concernant la mobilité : bilan sur les nouvelles lignes ayant remplacé le TAD - Nohe ligne 101 a fait 107 validations par jour : + 35% d'augmentation.

La séance est levée à 22h45

Clément

François

